



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DEPARTEMENT DE LA CÔTE D'OR
CANTON DE SAINT APOLLINAIRE
Ville d'ARC-SUR-TILLE

Envoyé en préfecture le 10/06/2021

Reçu en préfecture le 10/06/2021

Affiché le



ID : 021-212100218-20210607-020621-DE

N°02	06	21
------	----	----

L'an deux mille vingt-et-un
Le 07 juin 2021

DATE CONVOCATION
02/06/2021

Le Conseil Municipal d'ARC-SUR-TILLE, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Patrick MORELIÈRE, Maire.

DATE D'AFFICHAGE

Étaient présents : Patrick MORELIÈRE, Valérie THEVENET, Pascal LACORDAIRE, Carine EHRHARDT, Jérôme PARENT, Magali GUIVARCH, Rémy KRIEG, Andrée BULLE, Martine FAYOLLE, Serge BARRAND, Brigitte CASTIONI, Brigitte CHABEUF-OLIVIER, Antoine PLOUVIEZ, Rémi BOURGEOT, Ghislaine CHAUSSENOT, Ludovic CAPELLE, Aurélie VARIOT, Anne-Laure STEHLY, Alexandre YAKOVLEFF.

Absents : Christian SMORTO, Bruno PICONNEAUX, Aurore VIEIRA, Cyprien GUILLOT.

Pouvoirs : Christian SMORTO mandataire Rémi BOURGEOT
Bruno PICONNEAUX mandataire Valérie THEVENET
Aurore VIEIRA mandataire Antoine PLOUVIEZ
Cyprien GUILLOT mandataire Jérôme PARENT

Secrétaire de séance : Alexandre YAKOVLEFF.

EN EXERCICE	23
PRÉSENTS	19
VOTANTS	23

Monsieur le Maire,

VU le code général des collectivités territoriales,

CONSIDÉRANT que l'association Forestiers du Monde, représentée par Messieurs Christian LAGNEAU et Jean-Noël CABASSY, propose d'accompagner des élèves de l'école élémentaire d'ARC-SUR-TILLE et leurs enseignants dans un projet de création forestière pédagogique biodiverse sur le territoire d'ARC-SUR-TILLE.

EXPLIQUE qu'une telle démarche expérimentale vise à répondre à l'ensemble des enjeux forestiers contemporains de préservation de la biodiversité locale, de lutte contre l'accroissement d'origine anthropique de l'effet de serre, de protection des ressources en eau, des sols et du paysage, de production de bois, d'accueil du public et particulièrement d'éducation de l'environnement des jeunes publics. Les objectifs assignés à cette expérimentation sont tous de même importance et ce en vue de satisfaire conjointement l'ensemble des attentes de la société civile ;

CONSIDÉRANT

- que les espaces verts libérés au sein du lieu-dit LE PREAUT sont affectés à ce projet d'afforestation pédagogique biodiverse, lequel peut se dérouler sur plusieurs années afin d'associer chaque année de nouveaux écoliers,
- que l'association FORESTIERS DU MONDE®, riche des expériences menées sur des communes de Bourgogne notamment, apporte aux écoliers son appui technico-pédagogique bénévole. Elle est reconnue en qualité d'association éducative complémentaire de l'enseignement public (agrément 2021-2026),
- que pour ce projet, FORESTIERS DU MONDE® met gratuitement à disposition des écoliers et de leur enseignantes les expositions intitulées « l'effet de serre et la contribution des forêts à sa limitation » ainsi que « Ensemble, produisons de la biodiversité ». Elle remet également gratuitement à chaque

OBJET :
**Création forestière
biodiverse communale
Forestiers du Monde®
(1/2)**



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DEPARTEMENT DE LA CÔTE D'OR
CANTON DE SAINT APOLLINAIRE
Ville d'ARC-SUR-TILLE

OBJET :
*Création forestière
biodiverses communales
Forestiers du Monde®
(2/2)*

écologiste impliqué le guide pédagogique « Bâtir la forêt, Ensemble, développons la biodiversité et luttons contre l'effet de serre ».

PROPOSE d'inscrire la commune d'ARC-SUR-TILLE dans cette démarche d'afforestation pédagogique biodiversée en partenariat avec l'association FORESTIERS DU MONDE et l'école élémentaire ;

Le conseil municipal, ouï l'exposé de son Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE d'inscrire la commune d'ARC-SUR-TILLE dans une démarche partenariale avec l'association FORESTIER DU MONDE® et l'école élémentaire municipale pour mener à bien un projet d'afforestation pédagogique biodiversée au lieu-dit « LE PREAUT ».

HABILITE Monsieur le Maire à signer tout acte inhérent à la présente délibération au nom de la commune d'ARC-SUR-TILLE.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire,

P. MORELIÈRE

Envoyé en préfecture le 10/06/2021

Reçu en préfecture le 10/06/2021

Affiché le

SLOW

ID : 021-212100218-20210607-020621-DE